

FORMULAIRE POUR UNE POMPE À CHALEUR PEU BRUYANTE

Le formulaire coché et rempli, les données techniques de la PAC et le plan d'implantation doivent être joints à votre demande de construction.

Degré de sensibilité au bruit II (2)¹

	Puissance de chauffe A-7/W35	Puissance acoustique maximale de nuit LwA,max. nuit ² [dB(A)]	Distance minimale au récepteur le plus exposé ³ [m]
<input type="checkbox"/>	Inférieure à 10 kW	49	6
<input type="checkbox"/>	Entre 10 et 15 kW	53	9
<input type="checkbox"/>	Entre 16 et 20 kW	57	15
<input type="checkbox"/>	Entre 21 et 30 kW	59	18
<input type="checkbox"/>	Supérieure à 30 kW	61	23

Degré de sensibilité au bruit III (3)¹ et IV (4)¹

	Puissance de chauffe A-7/W35	Puissance acoustique maximale de nuit LwA,max. nuit ² [dB(A)]	Distance minimale au récepteur le plus exposé ³ [m]
<input type="checkbox"/>	Inférieure à 10 kW	49	4
<input type="checkbox"/>	Entre 10 et 15 kW	53	6
<input type="checkbox"/>	Entre 16 et 20 kW	57	9
<input type="checkbox"/>	Entre 21 et 30 kW	59	11
<input type="checkbox"/>	Supérieure à 30 kW	61	14

Emplacement

La PAC doit être placée et orientée de manière à minimiser autant que possible les immissions de bruit auprès de tous les voisins (compte tenu des contraintes techniques et pour autant que cette exigence soit proportionnée).

Nom du requérant	Commune du projet	N° de parcelle

Signature :

¹ Le degré de sensibilité au bruit ressort du plan d'affectation des zones ou du règlement des zones de la commune. C'est le degré de sensibilité au bruit de la zone où se trouve le récepteur voisin le plus exposé – et non celui de la zone où se trouve la PAC – qui est déterminant.

² La puissance acoustique maximale de nuit (LwA,max. nuit) peut être reprise de la liste par modèle du GSP, voir <https://www.fws.ch/fr/nos-services/cercle-bruit/>

³ Il faut considérer la distance entre la source de bruit (PAC extérieure, grille ou saut de loup pour une PAC intérieure) et le récepteur voisin le plus exposé (fenêtre la plus exposée d'un local à usage sensible au bruit - chambre, salon, cuisine habitable, bureau, etc.- ou emplacement sur une parcelle constructible (mais non construite) où pourrait être érigé un local sensible au bruit.